

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 février 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

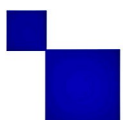
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, M. Fourcade, M. Laporte, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Azoug
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Youssouf

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Cranoly, M. Monany



Délibération n° 2024-II-01 du 8 février 2024

POINTS D'ACTUALITÉ SUR LES POLITIQUES DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIALES EN SEINE-SAINT-DENIS – NOTE EN VUE DE L'INTERVENTION D'AMÉLIE VERDIER DEVANT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du DGCS/DSS/CNASEA du 7 décembre 2023 fixant le cadre et la méthodologie du déploiement du plan de création de 50 000 nouvelles solutions à destination des personnes en situation de handicap,

Vu sa délibération n°2023-III-04 du 10 mars 2023 pour un plan de rattrapage de l'offre médico-sociale en Seine-Saint-Denis,

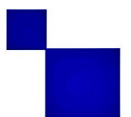
Vu la Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 2023,

Vu le lancement du Plan Inclus'if du 12 octobre 2023,

Considérant le 3^{ème} Projet Régional de Santé (2023-2028) en cours de construction,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,



après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la présentation du rapport sur les « Points d'actualité sur les politiques de santé et médico-sociales en Seine-Saint-Denis ».

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Francllet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.